

(1)

(N^o 12).

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis-Auguste Cousin, surveillant des travaux publics de l'État dans le Hainaut.

(Voir le N^o 238 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Fontenay-le-Briis, département de Seine et Oise (France), le 27 février 1819. Sa mère était née Belge; devenue veuve en 1828, elle vint s'établir en Belgique. Il a satisfait dans sa patrie aux lois sur le service militaire. M. le Ministre des Travaux Publics le nomma, par arrêté du 9 décembre 1841, surveillant au service de l'État et l'attacha en cette qualité au service des routes de la Province de Hainaut.

Ses chefs le présentent comme un employé zélé et capable et rendent hommage à sa probité.

Les autorités consultées le considèrent comme méritant la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 décembre 1846, a pris sa demande en considération par trente-cinq suffrages contre dix-sept.

J. VANSCHOOR, Rapporteur.